À TOUT POINT DE VIUZ

Bulletin Municipal

Numéro 19 - juillet 2011

Directeur de la publication : le Maire • Rédaction : Le Conseil Municipal

Le mot du Maire

Le 20 mars 2011, une élection cantonale rudement menée a permis à Viuz-en-Sallaz de garder, dès le premier tour, avec 59 % des voix exprimées, le siège du Conseiller Général du Canton de Saint-Jeoire. Cette élection a été, grâce à vous, unique dans le département, puisque je fus le seul conseiller élu dès le premier tour.

Pour la 1ère fois, j'étais accompagné par une suppléante en la personne de Liliane HILAIRE, Maire adjointe de Saint-Jeoire,

Pour la 1ère fois, depuis la création en Haute-Savoie du Conseil Général en 1860, Viuz-en-Sallaz et Saint-Jeoire étaient rassemblées et mettaient un terme à des décennies de guerres de clochers néfastes pour le dynamisme et l'essor de notre canton.

Pour la dernière fois, cette élection a eu lieu, car dans 3 ans, nous assisterons à la fin du Conseil Général dans son organisation actuelle.

2014 verra certainement le rassemblement du canton de Saint-Jeoire et Boëge, et les habitants auront à élire un Conseiller Territorial qui siégera à la fois à Lyon et à Annecy.

Cette réforme ne sera pas sans conséquences pour nos communes : l'impact majeur de cette nouvelle organisation va, à mon avis, empêcher les citoyens d'avoir un réel débat sur les priorités du département, le pouvoir va simplement être transféré à la technostructure de la Région au détriment de la proximité locale représentée par le Conseiller Général. L'avenir nous le dira… !

Dans le prochain numéro de « A tout point de Viuz », j'aborderai le grand chantier de la réforme Territoriale un véritable « Big Bang » :

- Réforme de la fiscalité des communes et départements
- Suppression de certaines taxes remplacées par d'autres dont le calcul et l'application relatent de grands technocrates !
- Suppression des Cantons et définition de nouvelles circonscriptions,
- Regroupement des communes en Intercommunalités,
- Élection des conseillers des intercommunalités au suffrage universel direct,
- Application de la clause de compétences générales aux communes,
- Plan local d'urbanisme soumis aux directives de l'État,
- Mise en place de SCOT (schéma de cohérence et d'organisation territoriale) regroupant plusieurs communes. etc., etc., etc.

Aujourd'hui, en quelques lignes, je vous exprime toute ma gratitude pour le renouvellement de votre confiance témoignée lors des cantonales de mars dernier et vous assure de mon total engagement à vos côtés pour que notre village poursuive son développement, qui fait de Viuz une commune dynamique, attractive et solidaire.

Bon été et bonnes vacances à tous.

Le Maire

Un champion du monde à Viuz-en-Sallaz

Adrien SCHEFFLER a été sacré champion du monde de boxe française cadet

C'est à l'âge de 6 ans qu'Adrien a pu découvrir la boxe française grâce à son institutrice Aurélie THEVENOD qui avait demandé à Thierry BRUNEAU de réaliser une démonstration, afin de montrer aux enfants que la boxe française est un sport qui peut se pratiquer sans violence. Pour Adrien, ce fut une révélation : il fera de la boxe. Malgré son jeune âge, son entraîneur de toujours Thierry BRUNEAU l'accepta. D'année en année, les conseils et les entraînements de qualité de son Entraîneur font qu'une confiance et une osmose parfaite s'installent. L'assiduité, l'écoute, le travail finissent par payer.

En benjamin, il est champion du tournoi de l'avenir, champion de France en minime 1ère et 2ème année, et cette année, en cadet 1ère année il est sacré triple champion de France. Avec ces résultats, il est sélectionné au 1er championnat du monde des jeunes de moins de 18 ans dans la catégorie des moins de 60 kg. Ceux-ci se sont déroulés à Villette d'Anthon les 2 et 3 juillet. Le samedi, lors des phases

➡

de poules qualificatives, Adrien a remporté tous ses assauts à l'unanimité des juges, contre le Belge puis le Serbe. Après ce beau parcours, il était donc qualifié pour les finales. Le dimanche, après une rencontre très relevée contre le Russe, Adrien a su prendre le dessus et décrocher le titre suprême. Un rêve devenu réalité à l'aube de ses 16 ans. A l'annonce du résultat, on pouvait lire une grande joie sur le visage des deux complices ainsi que ses parents, sa sœur, famille et amis venus l'encourager.

Le travail, le respect, l'écoute, le mental et la confiance ont là toute leur importance. Thierry BRUNEAU et Adrien sont prêts pour relever d'autres défis, et nous leur souhaitons encore de belles victoires.

Maryse BOCHATON, maire-adjointe

Vie municipale

Rappel: La numérotation et coordonnées des boîtes aux lettres

- Le N° sur la rue, le chemin, la route, l'impasse, l'allée, le clos…
- Les coordonnées personnelles et familiales.
- Le changement d'adresse.

Vous concernant, êtes-vous sûr et certain que tout est en ordre ?

Depuis 2005, après avoir dénommé tous les chemins, routes, rues, impasses, allées, clos, immeubles, lotissements, un N° d'identification a été attribué à chaque habitation. Nous constatons encore qu'un certain nombre d'habitants ne sont pas référencés correctement.

Afin de permettre aux livreurs, aux services postaux, aux services de sécurité (pompiers, SAMU, gendarmerie, police), aux services d'assistance (infirmiers, médecins, ADMR), aux services municipaux et administratifs d'effectuer leurs missions avec exactitude et rapidité, il est impératif que toutes les indications, coordonnées personnelles et familiales soient lisibles.

Les informations sur les boîtes aux lettres doivent être complètes, correctes et votre numérotation doit être visible de la rue.

A l'heure des données informatiques, toute anomalie est souvent rejetée : le SDIS (Service Départemental Incendie et Sécurité) et le SAMU ne se déplacent que par l'assistance GPS. Que de temps perdu pour une fausse indication !!!

Par ailleurs, concernant les informations téléphoniques, vous trouverez en dernière page de l'annuaire « Pages Blanches » vos droits en matière de publication de vos coordonnées dans les annuaires universels imprimés ; mais il serait préférable de retrouver l'adresse correctement libellée, au lieu de Chef-Lieu, Boisinges, Bénettin, Lachat, Bucquigny, Pagnoud…

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le service administratif de la mairie.

Jean-Pierre CHENEVAL, maire-adjoint

Secrétariat Services Techniques

Portrait de Corinne RICHARD

Corinne RICHARD le couteau suisse de la mairie !...

C'est en 1987 que Corinne connaîtra sa première embauche effective au sein de la mairie de Viuz-en-Sallaz en tant qu'agent d'entretien et ATSEM. Dès 1988, elle s'occupera de la cantine (élaboration des menus, économat, surveillance) et fera des remplacements à l'office du tourisme, essentiellement l'été et les vacances scolaires. En 1992, elle occupe un poste d'ATSEM, travaille à la cantine, mais ne pourvoit son poste à l'OT qu'à mi-temps. C'est à l'issue d'un changement de municipalité en 1995, qu'elle se verra mutée au service logement de la Sallazienne (demande de logements, gestion globale du parc immobilier). L'année d'après, il lui incombe une nouvelle responsabilité : la comptabilité, comprenant la facturation de tous les budgets (eau, Sallazienne, CCAS…) ainsi que la gestion des salaires de tous les agents municipaux. A la suite de quoi, en 97/98, Corinne prendra en charge les inscriptions cantine avec son lot de litiges à gérer de manière régulière. Il lui faudra attendre jusqu'à la fin 2008 (date à laquelle comptabilité et facturation seront dirigées vers d'autres agents) pour accéder à son poste actuel d'agent de maîtrise au secrétariat des services techniques. Dès lors, elle sera en charge de la communication (site internet, panneau lumineux, bulletin municipal), de la maintenance du matériel (informatique, photocopieurs, produits administratifs…), de la gestion des locations de salles (CC4R, SAC, salles annexes) et prêts de matériel communal pour les manifestations…

Gérald VIGNY, maire-adjoint

« FOIRE DE PRINTEMPS 2011 »

Le samedi 16 avril, la 6ème édition de la « Foire de Printemps » célébrait sous le soleil radieux le retour du printemps.

Événement convivial organisé par les associations : Trait d'Union et l'OMA avec le soutien de la Municipalité et du personnel communal.

Dès le matin, sur la place du village régnait une ambiance festive.

Tandis que se mettaient en place le vide-greniers et la brocante, les marchands ambulants et les commerçants du village préparaient leurs étals, un bon fumet inondait déjà le centre du village grâce à la cuisson des « diots au vin rouge » concoctés par Sébastien et toute son équipe.

Rien ne manquait à la réussite de cette journée : manèges, balades en poney, fête foraine, aubade de la Cécilienne au moment du vin d'honneur, le dynamique Guggen « Les Délugés » ainsi que « La Compagnie Histoire de Famille ».

Merci à tous ceux qui grâce à leur participation ont permis la réussite de cette fête, qui a connu cette année encore une participation record.

A l'année prochaine.

Catherine CORNALI, secrétaire OMA
Maryse BOCHATON, maire-adjointe

2ème fête de la musique, une réussite

Le samedi 25 juin a eu lieu la 2ème fête de la musique organisée par l'OMA (Office Municipal d'Animation). Un grand succès avec près de 500 personnes rassemblées sur le parvis de la mairie pour écouter les 4 groupes venus se produire sur le camion scène. La soirée a débuté avec le groupe American Spirit (funk, rock, jazz), suivi de Faux Contact (pop, rock), puis d'Arockaz (rock d'hier & d'aujourd'hui). Et pour finir, Noise Korp et son métal déchaîné. Tout cela dans une ambiance estivale qui fleurait bon les vacances.

Une belle réussite qui encourage les bénévoles de l'OMA à animer encore plus la commune et vous propose pour la fin de l'année 2011.

- Le samedi 3 septembre soirée disco année 70/80 à la salle culturelle animée par DJ : CLUB ANIMATION
- Le samedi 22 octobre 11ème Grande nuit du musette, repas dansant animé par Sébastien GEROUDET et son orchestre.
- Le week-end du 5 & 6 décembre marché de noël dans les chalets installés dans le centre du village.

A très bientôt et penser à réserver vos soirées auprès de Catherine au bureau de l'OMA se trouvant dans le bâtiment de la Maison des Brasses à l'ancienne gare.
Tél. 04 50 36 86 24.

Pierre VALENTIN, conseiller municipal

Agenda

Septembre

3 - Soirée Disco - OMA
18 - Caisses à savon - Côté Viuz
24 - Espérance et Vie - Age d'Or

Octobre

1er - Loto - Ski Club
2 - Fête Maude et Terroir
8 et 9 - Congrès départemental - FNACA
16 - Belote - UDC-AFN
22 - Nuit du Musette OMA
28, 29 et 30 - Festival "Oui Dire" - ANAO

Novembre

5 - Repas de la chasse
13 - Repas de la FNACA
20 - Théâtre - Ski Club
26 - Repas du Foot - Football Club

Décembre

3 - Repas de l'Aumônerie
10 - Arbre de Noël - Action Social Casino
14 - Arbre de Noël - CCAS
16 - Arbre de Noël - APEL
17 - Bal de Noël - IDSF

Vivement Septembre... !

La traditionnelle Assemblée Générale du foot du samedi 11 juin marque la fin de cette saison 2010/2011 et je ne reviendrai pas sur ce qui a été présenté.

Je ne vous parlerai donc pas du passé mais plutôt de tout ce qui nous attend dès le mois de septembre… c'est-à-dire demain !

Tout d'abord, notre outil de travail, ce formidable espace qui sera mis à notre disposition très prochainement : quel merveilleux cadeau pour toutes ces jeunes pousses du club qui n'auront plus à subir les inconvénients de l'ancien terrain. Quel merveilleux cadeau pour les autres aussi ! Attention, cependant, je compte sur la vigilance de tous pour que notre terrain reste neuf le plus longtemps possible. Les règles d'utilisation fournies par la Mairie seront à communiquer et surtout à respecter et à faire respecter. Le comité de direction et moi-même y veillerons pour le bien de tous. Nous pourrons donc organiser le Tournoi Jean-Luc Maes le 3 septembre sur notre nouveau terrain et nous attendons une date de la part de Jean-Michel LARQUÉ qui viendra l'inaugurer officiellement courant septembre comme il s'y est engagé en février lors de sa visite à Viuz.

Ensuite, viendra la mise en œuvre de notre PROJET (pacte qualité), nous connaissons nos valeurs et nous savons vers quelles finalités nous devons tendre. Il nous reste donc à mettre en œuvre nos plans d'actions avec bien sûr, des porteurs motivés, des délais exigeants et un suivi rigoureux. Nous allons donc travailler tous ensemble sur tous les thèmes retenus afin de structurer et de faire grandir notre club dans le respect de nos valeurs.

Bien sûr tout ceci se réalisera avec des gens dynamiques, motivés mais également compétents. Même si certains ont souhaité prendre de la distance avec le club pour des raisons professionnelles, nous pouvons garantir aujourd'hui que l'encadrement du club restera à un bon niveau avec des éducateurs diplômés et motivés par leur engagement.

C'est pour toutes ces raisons que je suis aujourd'hui, un président optimiste pour le futur de notre club et je lance bien sûr un appel à tous ceux qui seraient intéressés pour venir nous aider dans notre démarche. Il y a de la place pour tout le monde dans notre club (bénévoles, joueurs, accompagnateurs…) et nous vous accueillerons avec grand plaisir. Des inscriptions seront possibles les 2 derniers samedis du mois de juin de 10h à 12h au stade.

Je terminerai mon mot en vous souhaitant à tous de bonnes vacances bien méritées et de revenir en pleine forme à la rentrée : chacun sera informé des dates de reprise par catégorie mais vous pourrez aussi consulter notre site internet.

Bruno DOLCI, le Président

« Jobs d'été au PIJ »

Cette année encore, le P I J et la MJCI « les Clarines » ont renouvelé en partenariat avec le réseau du C R I J (Centre Régional d'Information Jeunesse) et de Pôle Emploi, l'opération

« JOBS D'ÉTÉ »

Une cinquantaine de jeunes entre 16 et 25 ans, avec ou sans leur famille, ou des parents, sont venus se renseigner:

- sur les formalités administratives à remplir quant à la recherche d'emploi,
- pour trouver un emploi en France ou en Suisse,
- pour trouver une formation ou un contrat,
- afin de rédiger un CV ou répondre à une annonce par une lettre de motivation,
- pour faire une recherche d'emploi avec le site de « Pôle Emploi ».

Plusieurs communes adhérentes de la MJCI ont proposé leurs offres d'emploi pour cet été, ainsi qu'un grand nombre d'entreprises locales de différentes zones industrielles.

La mairie de Viuz-en-Sallaz a joué le jeu puisque 20 jeunes étudiants travailleront cet été dans les différents services communaux.

Depuis peu, le P I J propose « Relais Baby-Sitting » qui met en relation des familles et des jeunes pour assurer la garde occasionnelle de leurs enfants.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à le contacter aux heures d'ouvertures, sur le site internet ou sur facebook.

- pij.mjci.lesclarines@hotmail.fr
- Pij-Viuz-en-Sallaz pour la recherche sur facebook.

Nadia LAOUFI, conseillère municipale

Carnaval 2011

Couleurs, sourires des enfants et des adultes, joie, confettis à gogo, musique en tout genre, ballons… ont été les mots clés de ce grandiose carnaval 2011 ovationné par une foule nombreuse tout le long de son trajet à Saint-Jeoire.

Renommé cette année « Carnaval des Quatre Rivières », il a rassemblé autour de lui cette année encore :

- 25 classes des écoles libres de Viuz-en-Sallaz, écoles publiques et privées de Saint-Jeoire, d'Onnion et La Tour,
- 2 chars de l'union des commerçants de Viuz-en-Sallaz et St-Jeoire,
- 3 chars des différentes écoles,
- 3 harmonies,
- 1 Guggen,
- 1 percussion urbaine,
- 1 groupe de musique spécial carnaval,
- Le clown Gildas avec ses élèves des cours de cirque.

Ce carnaval a reçu une subvention du Conseil Général, de La Tour, Saint-Jeoire et Viuz-en-Sallaz

Chaque classe a pu se préparer grâce à des intervenants cirque et musique dans leur salle de classe.

Ce carnaval a été organisé par une commission carnaval faite d'associations de parents d'élèves, de bénévoles individuels et bénévoles de la MJCi

Nous vous donnons rendez-vous le dimanche 1er avril 2012 pour le prochain carnaval dont le thème sera « l'eau ».

Nadia LAOUFI, conseillère municipale

CCAS

ST-BLAISE 2011

Ce fut une belle fête partagée avec nos Seniors ! Repas gastronomique, ambiance de plaisirs, danses et réjouissances à gogo !

Tous heureux de se retrouver, de partager les souvenirs pour certains, aucun n'ayant l'envie de terminer cette journée accompagnée par l'équipe du CCAS en tenue savoyarde, le maire et son Conseil Municipal !

Rendez-vous à la St-Blaise 2012 !

A noter

Les personnes ayant résidence principale à Viuz, nées en 1941, n'étant pas inscrites sur les listes électorales, sont invitées à se faire connaître en mairie afin de recevoir leur invitation.

Noces de Platine

C'est avec plaisir que Josette LABAYE, maire-adjointe et Stéphane BRUNA, conseiller municipal, ont accueilli Suzanne et Jean FLAMANT pour leurs 70 ans de mariage, en mairie le 23 avril dernier.

Une jolie cérémonie pleine de surprises, de bonheur et d'émotions partagée avec les enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants et famille proche. Le champagne de rigueur a fait briller les yeux des deux amoureux !

Famille Française

Le 29 mai dernier M. le Maire Serge PITTET avec les membres du CCAS ont eu la joie de décerner la médaille de bronze de la Famille Française à Mme Anne-Marie BAJOLAZ.

VACANCES D'ÉTÉ

Plus de 40 enfants partiront encore cette année en bord de mer, en Corse, avec des aides du CCAS, de la CAF, et du Conseil Général.

Nous en reparlerons dans notre prochain bulletin.

Josette LABAYE, maire-adjointe

Écoles : quoi de neuf ?

- Un sondage a été organisé auprès des familles ayant des enfants inscrits à l'école de BOISINGES afin d'évaluer les besoins potentiels en terme de garderie périscolaire. Sur les 26 familles interrogées, 18 n'ont pas jugé utile de mettre en place une telle structure pour la rentrée 2011/2012. Ne perdons pas de vue qu'une augmentation des effectifs est prévue d'ici à la rentrée 2012/2013. Il sera alors opportun de réévaluer les besoins des parents d'élèves à ce moment-là.

- A l'issue de la réunion du 10 juin dernier, ayant regroupé la majorité du personnel du restaurant scolaire, les directrices (eurs) des différentes écoles de la commune, les membres de la commission jeunesse et éducation ainsi que M. le Maire, il a été décidé de rééquilibrer l'organisation des deux services de cantine. Ainsi, les enfants de la maternelle, de l'école STE-THERESE ainsi que ceux du premier étage de l'école élémentaire François LEVRET mangeront au premier service. De facto, les élèves des écoles de BOISINGES, SEVRAZ, ST-JOSEPH ainsi que ceux du deuxième étage de l'école F. LEVRET seront inscrits au second service. De plus, M. le Maire s'est chargé de contacter l'Inspection départementale de l'Éducation Nationale pour la mise en place de nouveaux horaires concernant les écoles de hameau afin de coordonner le tout. En conséquence, à la rentrée prochaine, les écoles de BOISINGES et SEVRAZ respecteront les horaires suivants : **8h30/11h40** et **13h40/16h30**. Les horaires du car de la cantine seront adaptés en conséquence.

- Le mardi 21 juin, les parents d'élèves de l'école maternelle étaient invités à une soirée exceptionnelle hors les murs. Les enfants ont tout d'abord présenté deux petites danses d'ouverture dans la cour de l'école, puis parents et enfants se sont déplacés, accompagnés de musiciens à travers les rues du village. Les élèves de petite section ont présenté un spectacle dans le jardin de Madame Marie-Hélène MUSY ; ceux de Petite et Moyenne section se sont retrouvés au jardin de la Cure ; les Moyens/Grands ont dansé sur le parvis de l'église et la classe de grande Section au jardin public. Tout ce petit monde avait ensuite rendez-vous devant la Mairie pour la danse finale. Sur les différents lieux de danse, les nombreuses œuvres plastiques des enfants étaient exposées. Un grand merci aux enfants pour leur prestation, et à Stéphanie DONNET, intervenante en danse contemporaine et Brigitte RITSCHARD, intervenante en arts visuels, pour avoir porté le projet et contribué à sa réussite.

- Un week-end bien chargé : le 24 juin dernier, M. Jean CHATENOUD (enseignant à Boisinges) et M. Pierre IBANEZ (enseignant à l'école maternelle) étaient conviés à un pot organisé par la municipalité pour leur départ à la retraite. Autour de M. le Maire, les élus, le personnel communal, les enseignants des écoles publiques et privées ainsi que les représentants du sou des écoles, Jean s'est vu remettre un ordinateur et Pierre une tronçonneuse… M. CHATENOUD n'était pas au bout de ses surprises, puisque le lendemain, lors de la fête de l'école de Boisinges, bon nombre de ses anciens élèves se sont rendus dans la cour de l'école F. Levret, afin de lui souhaiter une bonne retraite…

- Les 25 et 26 juin, les kermesses des écoles privées et publiques se sont déroulées sous un soleil de plomb. A la suite des différents spectacles qui ont eu lieu à la salle culturelle, les enfants ont pu apprécier les nombreux stands de jeux proposés par les parents bénévoles du sou des écoles. Un réel succès pour les petits comme pour les grands.

- Les festivités de cette fin d'année scolaire se terminent le 28 juin avec la fête de l'école de Sevraz : en compagnie de Sylvie NODY et Frédéric FOLMER, enseignants et élèves ont présenté un conte musical qui a enchanté le public.

Gérald VIGNY, maire-adjoint

Un conseil municipal jeune à Viuz-en-Sallaz

A l'automne 2011, notre ville va s'enrichir d'un conseil municipal jeune. S'inspirant du conseil municipal, il sera composé de 23 jeunes conseillers, élus pour 2 ans, qui, réunis en différentes commissions, proposeront des idées, des projets destinés aux jeunes de notre commune, avec l'aide d'un animateur commun à la MJC Intercommunale.

Missions et Compétences

Les missions et les compétences du Conseil Municipal Jeune sont diverses et doivent concerner l'ensemble des jeunes de Viuz-en-Sallaz :

- participer à la vie de la commune.
- proposer, élaborer et mettre en œuvre des projets, dans la limite du champ d'action de la Municipalité et dans un but d'intérêt général ;
- donner un avis sur les projets de la Municipalité destinés aux jeunes ;
- écouter et informer les jeunes de la commune ;
- prendre en compte leurs avis, leurs projets et favoriser le dialogue avec les élus ;
- favoriser le rapprochement entre les générations

Ouvert aux enfants nés entre 1999 et 2002, les futurs conseillers devront se déclarer en mairie, faire campagne auprès de leurs camarades et seront élus au suffrage universel. Chaque électeur recevra sa carte d'électeur jeune, viendra voter en mairie, et pourra, après son passage dans le fameux isoloir, mettre son bulletin dans l'urne : l'occasion de s'investir dans sa commune et une leçon d'instruction civique grandeur nature.

La Commission de la Jeunesse, de l'Éducation et de la Communication travaille depuis de nombreux mois sur ce projet, et tient à cœur à tous ses membres, ainsi qu'à M. le Maire Serge PITTET.

Les enfants concernés recevront un livret explicatif, et une information leur sera faite dans leur classe.

Les jeunes ayant envie de présenter leur candidature pourront le faire en Mairie, avec l'accord de leurs parents. Chaque électeur recevra sa carte personnelle dans le courant de l'automne.

Nous espérons que ce projet nouveau suscitera l'engouement de nos jeunes Viuziennes et Viuziens et que de nombreux projets verront le jour grâce à eux.

Marie DEVESA, Conseillère municipale

Départ à la retraite de Jean CHATENOUD

Après 32 ans au service de nos enfants à l'école de Boisinges, Jean CHATENOUD part en retraite, retraite bien méritée.

Tous les parents et les enfants ont reconnu et admiré cette volonté de faire apprendre et partager le savoir.

Enseignant du CE2 AU CM2, il trouve le temps de transmettre son goût des échecs aux élèves. Ainsi, depuis plusieurs années, ils participent au championnat de France. Belle réussite pour l'instit.

Nous lui souhaitons de bonnes vacances scolaires prolongées.

Monique MOENNE, conseillère municipale

Origine de l'école de Boisinges

Après avoir exercé pendant plus de trente ans à l'école de BOISINGES, M. CHATENOUD va pouvoir bénéficier d'une retraite bien méritée. En quittant son poste, il va abandonner cette charmante école de hameau.

Les écoles construites à l'écart du bourg au 19ème siècle, en milieu rural, ne sont pas le fait du hasard. Nous sommes en pleine expansion démographique. Le village de Viuz-en-Sallaz compte 2850 habitants en 1850, population supérieure à Annemasse et Cluses. Chaque hameau populeux veut son école. Boisinges, Sevraz, Les Palluds vont en être pourvues. Une demande sera faite peu avant 1900 pour la création d'une école à BARD, mais le nombre d'élèves n'étant pas suffisant, le projet sera abandonné.

Les origines de ces écoles, leur implantation ainsi que leur maintien et rénovation seront liés à la volonté des municipalités successives. Avant la construction de bâtiments spécifiques appelés « écoles », comme nous l'entendons de nos jours, l'enseignement était dispensé dans des locaux privés loués à cet effet. Après accord entre le propriétaire, le maire et l'inspecteur, un local est choisi et loué. Celui-ci comprend généralement une salle de classe et un logement pour l'enseignant. C'est la règle commune pour toute la Savoie. Il en était de même sous le régime sarde.

A Boisinges, deux locaux distincts vont être loués avant la construction de « l'école » : le premier pour une école de filles, le second pour une école de garçons. Ces locaux, appartenant à deux propriétaires, l'un dénommé GAVARD Boniface, et l'autre GRANGE Françoise (veuve GAVARD Joseph), vont faire l'objet de baux semblables.

Extrait du bail pour l'école de garçons de 1887 :

« Monsieur GAVARD donne à titre de bail à loyer pour la commune de Viuz pour la tenue d'une école des garçons au hameau de Boisinges et le logement de l'instituteur, une maison comprenant une cuisine, une salle de classe, et une chambre d'habitation, cave sous le tout, cabinet d'aisance à côté (sans doute au fond du jardin) ainsi qu'un petit jardin de 80 centiares environ… etc.»

Mais la municipalité a sans doute déjà des projets concernant la construction d'un bâtiment réservé uniquement à usage « d'école », car dans le bail passé en 1887, il est précisé que « la commune se réserve la faculté de résilier le susdit bail dans le cas où une maison d'école serait construite dans ledit hameau, comme aussi dans le cas où les deux écoles spéciales actuellement existantes seraient réunies en une seule école mixte »

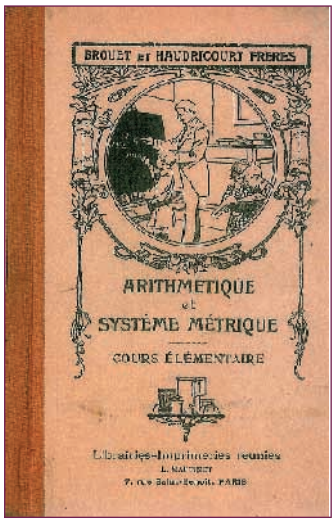

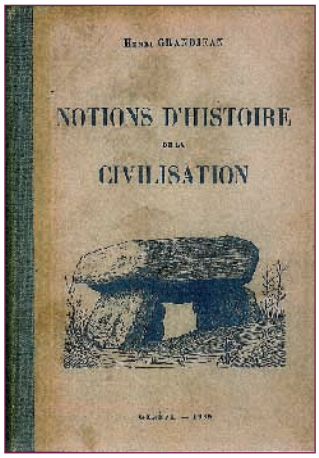

Afin d'équiper cette école, la commune achète au libraire BAUD de Morzine un lot de fournitures scolaires

« Pour l'année 1882, filles et garçons :

- 9 livres de géographie,
- 8 livres de préparation à l'histoire,
- 10 petites arithmétiques,
- 9 première année de lecture,
- 9 histoire de France,
- 3 boîtes de craies,
- 4 boîtes de plumes à encre,
- 4+4 litres d'encre noire de bonne qualité,
- 2+1 douzaine de crayons chinois ordinaires. »

Denis THEVENOD,
Président des Amis de l'Histoire

MADAME GAVARD-LONCHEY Yvonne - Née VERDAN

Yvonne est née à Fillinges (Arpigny), le 11 août 1922, fille de Marcel VERDAN (dit « Marcel à Nono ») agriculteur et cantonnier, et de Jeanne CARRAZ.

Yvonne a deux sœurs, Denise née le 10 août 1930, et a perdu sa seconde sœur décédée à l'âge de 7 ans.

Yvonne entre à l'école primaire de Fillinges et obtient sans difficulté son certificat d'études à la fin de sa scolarité. Sa mémoire ne lui faisant pas défaut, elle ne peut s'empêcher de nous confier que lors d'une visite de M. l'Inspecteur, des élèves se sont mis à « bêler » pour se moquer de leurs camarades portant le même nom que l'institutrice, Madame… MOUTHON ! Brillante élève, elle poursuit ses études au Collège de Bonneville, puis au Lycée des Glières à Annemasse afin de décrocher le Brevet Élémentaire. Hélas, nous sommes en 1940, Yvonne va avoir dix-huit ans. Le retentissement d'une sirène pendant une épreuve de rédaction du Brevet contraint les candidats à abandonner leur salle en catastrophe. L'examen est reporté au mois de septembre… Yvonne ne pourra malheureusement, pas s'y rendre. Pendant la guerre, elle se souvient avoir vu de « vilaines choses », mais avoue ne pas avoir trop souffert : « on était à la campagne… »

Durant cette période, Yvonne travaille à Fillinges naviguant entre l'école, le secrétariat et la mairie. A l'école, elle prépare les tableaux et supplée l'enseignante dans la gestion de sa classe de… 60 élèves. Son penchant pour l'enseignement reste très marqué. C'est ainsi qu'on lui proposa d'occuper un poste d'institutrice dans le nord. C'était compter sans la désapprobation de son père qui s'est toujours opposé à son départ. A la suite de quoi, elle décida de partir avec une amie à Roanne pour s'occuper d'enfants handicapés. Expérience infructueuse qui la fit rentrer « au pays »…

Quelque temps plus tard, au détour d'une représentation d'un cirque, qui avait planté son chapiteau à Fillinges, elle fit la connaissance de Roger. Après plusieurs rencontres « en cachette », leur union devait se concrétiser le 27 avril 1946 par un mariage. De cette union naîtront trois enfants : Monique en 1952, Régis en 1953 et Nadine en 1961. Même si le travail à la ferme n'est pas chose facile et qu'« à chaque jour suffit sa peine », Yvonne garde à l'esprit la bonne ambiance qui régnait à l'époque dans le village : entraide et solidarité étaient les maîtres mots.

Après 61 ans de vie commune, Roger son mari âgé de 87 ans disparaît suite à une maladie, la veille de Noël 2007. Depuis ce printemps, Yvonne est pour la deuxième fois arrière-grand-mère, après avoir été six fois grand-mère.

Aujourd'hui encore, Yvonne lit beaucoup (livres, revues, journaux…), elle est passionnée de mots croisés et mots fléchés. D'ailleurs, tout nous laisse penser que le dictionnaire qui trône sur un coin de la table de la cuisine n'est pas là pour faire décoration, quand on l'entend s'exprimer avec un vocabulaire aussi élaboré et avec autant d'aisance.

Le soir, elle aime bien regarder à la télévision les actualités ainsi que… « plus belle la vie »… il ne pourrait pas en être autrement avec une telle vitalité ! et comme nous l'a répété si souvent Yvonne, « c'était le bon temps ! », nous ne pouvons que lui souhaiter d'en prendre encore… pendant longtemps !

Gérald VIGNY, maire-adjoint

UN REPOS BIEN MÉRITE

Mme Dominique DEREGARD a pris sa retraite. En soi, rien d'extraordinaire, mais 42 ans de vie professionnelle au sein du même cabinet dentaire, depuis sa création par le Dr DARSONVAL, suivi par les Drs POURROT-HAUVESPRE- HEME-DELACOTTE, ce n'est pas rien !

On peut même dire que c'est la mémoire d'une période qui nous quitte.

Tous ceux qui l'ont côtoyée et appréciée auront le plaisir de la rencontrer à Viuz, faisant ses courses… à une heure moins matinale !

Bonne retraite Dominique

Réforme de la fiscalité locale

A compter de 2011, le montant de la taxe d'habitation sera perçu essentiellement par les communes et communautés de communes ; en effet, **les départements ne percevront plus leur quote-part.**

En 2010, le pourcentage de taxation du département était de 5.84 %, en 2011, il est de 5.92 % réparti comme suit : 4.92 % pour les communes et 1 % pour l'intercommunalité. Le taux de la commune de Viuz est de 13.50 % depuis 1996. **Pour 2011, le conseil n'a pas voté d'augmentation, le taux est donc de 13.50 %** mais il faut rajouter la part départementale de 4.92 %, soit un total de 18.42 %. Ce taux obtenu est multiplié par le coefficient de 1.0340 % qui correspond à la récupération par la commune des frais de gestion de l'État et du département.

A	B	C	D
TAUX Commune	TAUX Département	TAUX Commune + TAUX Département	+ Frais de Gestion État = TAUX 2011
		A+B	C x 1.0340
13.50 %	4.92 %	18.42 %	19.05 %

Taux approuvé lors du conseil du 22/04/2011

Exemple de calcul

Suite à cette réforme fiscale **indépendante de la volonté de votre conseil municipal**, en 2010, une famille sans enfant habitant une maison de valeur locative brute de 3 500 € payait une taxe d'habitation de 769 €. En 2011, cette famille payera 816 € environ.

Différence : 47 euros.

Une famille avec 3 enfants à charge habitant une maison de valeur locative brute de 3 500 € payait une TH de 509 euros. En 2011, le montant sera environ de 586 euros.

Différence : 77 euros.

Ces montants sont approximatifs car il n'a pas été tenu compte de la revalorisation annuelle de la valeur locative dont le calcul est effectué par le Ministère des Finances.

Claudine AMARAL, conseillère municipale

OCCUPANT (S) SANS ENFANT

Identifiant	Désignation	Nature	Revenu (RFR)	Parts-année
74	M ou Mme DEVIUZ	S		

TAXE D'HABITATION 2010 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS						
Éléments de calcul	**Commune**	**Syndicat de communes**	**Inter communalité**	**Département**	**Taxe spéciale d'équipement**	
Valeur locative brute Valeur locative moyenne	3500 2825		3500 2825	3500 3052		Cotisations
Base nette d'imposition Taux d'imposition 2010 Cotisations 2010	3500 x 13.5 % = 473		3500 x 1.71 % = 60	3500 x 5.84 % = 204	Ok	737
Évolution des impositions entre 2009 et 2010					Frais de gestion Taux à 4.4 %	32
	ANNÉE 2009	**ANNÉE 2010**	**En valeur**	**En pourcentage**		
Cotisations Allégements = (a) - (b) Somme à payer		9	+33 +33	+7,08 % +7,08 %		
Montant de l'impôt : 769						

OCCUPANT (S) SANS ENFANT

Identifiant	Désignation	Nature	Revenu (RFR)	Parts-année
74	M ou Mme DEVIUZ	S		

TAXE D'HABITATION 2011 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS						
Éléments de calcul	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxe spéciale d'équipement	
Valeur locative brute Valeur locative moyenne	3500 2825		3500 2825			Cotisations
Base nette d'imposition Taux d'imposition 2010 Cotisations 2010	3500 x 19.05 % = 666		3500 x 4.07 % =142		Ok	808
Abattements de référence 2003/2010	Commune	Syndicat	Intercommunalité	Département	TSE	
Évolution des impositions entre 2009 et 2010					Frais de gestion Taux à 1 %	8
	ANNÉE 2009	ANNÉE 2010	En valeur	En pourcentage		
Cotisations Allégements = (a) - (b) Somme à payer		9	+33 +33	+7,08 % +7,08 %		
Montant de l'impôt : 816						

OCCUPANT (S) AVEC 3 ENFANTS Á CHARGE

Identifiant	Désignation	Nature	Revenu (RFR)	Parts-année
74	M ou Mme DEVIUZ	S		

TAXE D'HABITATION 2010 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS						
Éléments de calcul	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxe spéciale d'équipement	
Valeur locative brute Valeur locative moyenne	3500 2825		3500 2825	3500 3052		Cotisations
Personne(s) à charge Par personne rang 1 ou 2 pour 2 personnes Par personne rang 3 ou + pour 1 personne	10 % 566 15 % 424		10 % 566 15 % 424	15 % 916 25 % 763		
Base nette d'imposition Taux d'imposition 2010 Cotisations 2010	2510 x 13.5 % = 339		2510 x 1.71 % = 43	1821 x 5.84 % = 106	Ok	488
					Frais de gestion Taux à 4,4 %	21
					Total	509

OCCUPANT (S) AVEC 3 ENFANTS Á CHARGE

Identifiant	Désignation	Nature	Revenu (RFR)	Parts-année
74	M ou Mme DEVIUZ	S		

TAXE D'HABITATION 2011 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS						
Éléments de calcul	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxe spéciale d'équipement	
Valeur locative brute Valeur locative moyenne	3500 2825		3500 2825			Cotisations
Personne(s) à charge Par personne rang 1 ou 2 pour 2 personnes Par personne rang 3 ou + pour 1 personne	10 % 566 15 % 424		10 % 566 15 % 424			
Base nette d'imposition Taux d'imposition 2010 Cotisations 2010	2510 x 19.05 % = 478		2510 x 4.07 % = 102		Ok	580
					Frais de gestion Taux à 1 %	6
					Total	586

Lettre du Président

Actualité de la Communauté de Communes des 4 Rivières

Chers habitants de la CC4R,

Votre Communauté de Communes a pris sur le papier des dimensions importantes il y a de cela un an et demi. Vos élus ont pris leurs responsabilités en engageant un travail qui apporte des améliorations concrètes à ce nouveau territoire ainsi constitué. Cette démarche va dans le sens de l'histoire et suit les orientations de notre pays dans son entier (couverture du territoire par les structures intercommunales en 2012).

Offrir des services, organiser l'avenir pour plus de 17 000 habitants n'est pas chose facile et cela ne se fait pas sans moyens. La première conséquence concrète de ce mouvement nouveau fut pour vous de constater une augmentation de vos impôts intercommunaux. Il est facile de vous promettre sans cesse des baisses d'impôts et de vous garantir, dans le même temps des services toujours plus nombreux et de meilleure qualité, de vous assurer d'anticiper l'avenir, en un mot de vous répéter à l'envi « dormez tranquille tout va bien » ….

Vos élus ont résolu de faire face aux réalités avec pragmatisme et transparence. Ils considèrent que vous êtes des femmes et des hommes responsables, qui savent faire la part des choses, qui savent reconnaître l'utilité et la pertinence et d'un investissement et faire la différence entre nécessité et gaspillage.

A la CC4R, point de luxueux hôtel de Communauté de Communes, point de flottes de véhicule de fonction, point d'inauguration somptuaire ou tapageuse. La gestion rigoureuse, l'équilibre budgétaire, la conscience permanente que chaque €uro dépensé sort de votre poche et mérite d'être pesé à l 'aune de vos efforts est et restera de mise.

En un an et demi, nous avons mis à votre service 6 personnes :

- trois personnes au service urbanisme qui gèrent au désormais quotidien tous les permis et autorisations d'urbanisme et, qui participent à l'élaboration du SCOT et des deux contrats de rivière qui concernent notre territoire,

- une personne à l'accueil et au secrétariat,
- une personne – notre dernière arrivée – à qui ont été confiées la comptabilité et l'administration et qui prend également une part active au montage et à la gestion des dossiers qui vous concernent et qui feront l'avenir de notre territoire.
- un directeur supervise l'ensemble et apporte une aide précieuse aux décisions prises par votre conseil communautaire.

Cette petite équipe s'est installée à Fillinges, dans des locaux rénovés, fonctionnels, sans luxe mais dotée du matériel nécessaire à un travail efficace : équipements informatiques, espace suffisant, un véhicule de service permettant à la petite entreprise « Communauté de Communes » de répondre à sa mission de service public.

L'argent public, c'est le vôtre. Il n'est jamais agréable de débourser de l'argent pour le verser dans un pot commun ; (comme vous je suis contribuable), ce qui importe le plus, c'est de savoir à quoi il est employé et d'en être informés. Alors quels sont les dossiers que votre communauté de communes gère ?

Des services au quotidien :

Les déchèteries de notre territoire : St Jeoire et Fillinges

Un effort notoire a été fait pour augmenter la quantité et la qualité du service qu'elles apportent. Un service de ramassage de la ferraille et des encombrants par benne est mis en place pour nos communes les plus éloignées. Enfin, nous travaillons sur la relocalisation et la reconstruction de ces deux équipements pour faire face à l'avenir dans ce domaine crucial de qu'est le traitement de nos déchets leur revalorisation.

La gestion et le financement des biens immobiliers de la communauté

Le château de Faucigny et l'immeuble des Quatre Rivières qui accueille Paysalp (l'un des organes culturel les plus importants du territoire), des commerces en location et des salles d'activités.

Dans un même ordre d'idée, la Communauté de Communes apporte une aide financière à la construction du futur Hôpital de Findrol.

L'instruction des autorisations d'urbanisme et la consultance architecturale (service utile à vos projets et que vous pouvez solliciter avant de déposer vos permis).

Pour 11 communes cela représente une part importante de notre activité. Il faut rappeler que la délivrance de l'autorisation elle-même relève du pouvoir direct du maire et de sa commission d'urbanisme, mais que la communauté apporte ici une assistance technique dans la prise de décision. La DDT (ex DDE) ayant été priée par l'Etat de cesser de rendre cette assistance technique aux communes il s'avérait nécessaire de se doter d'un tel service.

Des projets qui déboucheront rapidement sur des services au quotidien :

Dans le domaine de la petite enfance, le territoire compte d'ores et déjà 5 établissements d'accueil et de garde pour nos très jeunes enfants. Bientôt deux nouveaux établissements vont bientôt voir le jour à St Jeoire et à Fillinges. La CC4R met tout en œuvre pour prendre sous sa responsabilité le financement de l'ensemble de ces structures. Ce financement par le budget intercommunal du fonctionnement de ce service pourra intervenir fin 2011 / début 2012.

Le Transport est l'un des enjeux majeurs de notre avenir immédiat. En association avec les 3 Communautés de Communes voisines (CCFG / CCPR /CCAS), nous avons engagé la mise en place d'un réseau de transports en commun par bus qui allègera, dans l'avenir, le fréquentation de nos routes et nous offrira une alternative de déplacements pour certains de nos trajets.

La vie culturelle de notre territoire est l'un des atouts de notre communauté. La CC4R souhaite donc pérenniser l'action culturelle d'une association comme PAYSALP. Elle s'efforce également de construire une politique culturelle intercommunale à même de consolider le lien social.

Des projets utiles en termes d'aménagement du territoire et de qualité de vie :

La qualité de l'eau et de nos rivières est une garantie que nous devons à nos enfants. Aussi, la CC4R a-t-elle pris en responsabilité la participation aux deux contrats de rivières qui se mettent en place pour le Giffre/Risse et la Menoge/Foron. Elle prend part à la Commission Locale de l'Eau qui préside au devenir de toute les masses d'eau (pluviales, sous-terraines, lacustres et fluviales) sur l'ensemble du bassin versant de l'Arve.

Dans le même esprit, la CC4R s'est engagée dans une démarche de Plan Pastoral Territorial qui permettra d'aider les agriculteurs à maintenir leurs activités d'alpage.

Les déplacements doux et de loisirs font aussi partie des projets en cours notamment par la mise en place de boucle de promenades équestres, piétonnes, cyclistes ou sportives sur notre territoire.

L'agriculture, l'industrie, le commerce et les infrastructures de notre territoire peuvent bénéficier d'aides régionales dans le cadre du Contrat de Développement Durable Rhône - Alpes. La CC4R participe là aussi activement aux opérations de planification liées à ces aides et permettra aux communes et groupements professionnels de bénéficier du soutien de la région dans leurs projets.

La CC4R collabore également avec la Communauté de Communes de la Vallée Verte pour créer un Schéma de Cohérence Territorial (planification en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire à l'échelle de plusieurs communes) que l'organisation de notre pays exige de nous.

Il va de soi qu'un certain nombre d'autres domaines comme par exemple le social, doivent bénéficier de la mise en commun de nos énergies et feront l'objet de projets et de réalisations à venir. Cet effort prospectif est également nécessaire aux progrès de notre communauté.

En 2012 la Communauté de Commune coûtera 15 €uros par mois aux 7000 foyers fiscaux qui paient des impôts sur notre territoire. (soit 5 €uros par mois et par habitant). C'est à vous, citoyen, de juger en responsabilité, si cela est ou n'est pas raisonnable pour notre présent et surtout pour notre avenir et celui de nos enfants.

Le Président de la CC4R
Bruno FOREL

Infos utiles

MAIRIE
1040, avenue de Savoie – BP 17
74250 Viuz-en-Sallaz
Tél. 04 50 36 80 39 – Fax 04 50 36 95 75
www.viuz-en-sallaz.fr

Horaires des services administratifs :

- **de l'accueil :**

Lundi au vendredi :
8 h 30 - 12 h 00 et 13 h 30 - 17 h 00
Samedi : Permanence état civil
9 h 00 - 12 h 00

- **Service Urbanisme CC4R :**

Contact Lucille PETRY 04 50 31 68 05

- **du service de l'urbanisme :**

Lundi et mardi :
8 h 30 - 12 h 00
13 h 30 - 17 h 00
Jeudi :
Permanence de l'Adjoint Urbanisme :
sur rendez-vous UNIQUEMENT

DÉCHETTERIE

L'accès à la déchetterie intercommunale, située à FILLINGES, se fait sur présentation Carte d'Identité et Justificatif de domicile.
1665 route du Chef-lieu
74250 Fillinges
Tél. 04 50 31 13 30

Horaires d'été :
d'AVRIL à OCTOBRE inclus :
Lundi au jeudi :
13 h 30 - 19 h 00
Vendredi et samedi :
9 h 00 - 12 h 00 et 13 h 30 - 19 h 00

Horaires d'hiver :
de NOVEMBRE à MARS inclus :
Lundi au mercredi :
13 h 30 - 17 h 00
Vendredi :
13 h 30 - 17 h 00
Samedi :
9 h 00 - 12 h 00 et 14 h 00 - 18 h 00

Déchets admis :

- papier, carton
- verre
- plastique
- déchets verts : tonte de pelouse, végétaux…
- huile végétale, (friture…)
- ferraille et métaux divers…
- huile de moteur, solvants, peinture, désherbants…
- batteries, accumulateurs, piles…
- pneus (limités à 4 par semaine par foyer)
- gravats (limités à 1 m³ par semaine par foyer)
- déchets encombrants

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
« Cultur'evasion »
34, rue des Écoles
74250 Viuz-en-Sallaz
Tél. 04 50 36 95 73
Lundi : 10 h 00 - 12 h 00
Mercredi : 17 h 00 - 19 h 00
Vendredi : 17 h 00 - 19 h 00

HORAIRES DE TONTE
par arrêté du Maire
Jours ouvrables :
8 h 00 - 12 h 00 et 14 h 00 - 19 h 00
Samedi :
9 h 00 - 12 h 00 et 15 h 00 - 18 h 00
Interdit le dimanche et les jours fériés

RAPPEL
IL EST INTERDIT DE FAIRE DES FEUX A CIEL OUVERT

Nouveaux commerçants

PLOMBERIE DU MOLE
06 87 79 36 41

RB CARRELAGE
Benoît RISSE
06 75 19 80 10

LA COUTURIÈRE
264, rue des Forestiers
06 85 38 47 02

FRIP' A TOUT PRIX
825, av. de Savoie
09 75 41 25 32

SMART DOG
« Salon de Toilettage »
3580, route du Fer à Cheval
06 73 06 10 78

PHYTO-ESSENTIALIS
1097, av. de Savoie
04 88 13 16 94

MANU SERVICE (natura pressing)
3580, route du Fer à Cheval
04 50 35 09 37

IMOGROUP J.J. FRARIN
3234, route du Fer à Cheval
06 65 95 98 34

Changement d'adresse

PROF'OPTIQUE
3560, route du Fer à Cheval
04 50 36 93 33

Deux ans de recherches archéologiques sur le Mont Vouan

« La Molire » - autrement dit « la carrière de meules » en français. Le Mont-Vouan méritait amplement le surnom que lui avaient donné les Faucignerands du passé. Les résultats obtenus par l'équipe de l'université de Grenoble et du Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes (LARHRA, UMR CNRS 5190), avec le soutien actif de la commune et du Ministère de la Culture, l'ont amplement prouvé. Les recherches en archives, quatre fouilles archéologiques et les prospections menées jusqu'au cœur des falaises ont révélé un nombre invraisemblable de sites : 65, à l'heure actuelle, dont les longueurs cumulées dépassent deux kilomètres ! Le Mont-Vouan s'impose ainsi comme la plus grande carrière de meules de tout le sud-est de la France. Certaines meulières datent de l'Antiquité et ont fourni des pierres de petite taille, actionnées à la main. La plupart des autres furent exploitées au Moyen-Âge, notamment la Grand'Gueule, que les meuliers abandonnèrent entre 1480 et 1600 et qui servit après leur départ de bergerie pour les moutons. C'est aussi des années 1480 que datent les plus anciennes mentions des carrières du Mont actuellement retrouvées dans les archives ; à cette époque, elles appartenaient semble-t-il à l'évêque de Genève, seigneur de Viuz-en-Sallaz, et devinrent plus tard propriété communale. La Molière à Vachat connut quant à elle son heure de gloire entre le milieu du XVIIe siècle et les années 1860, avant d'entrer dans un rapide déclin dû à l'importation par chemin de fer de meules venues de la région parisienne.

Les travaux du LARHRA se poursuivent encore tout au long de l'année 2011, avec l'achèvement des recherches en archives et surtout les fouilles de deux sites, la « Meulière des 73 mètres », située au-dessus de la Source qui Rit, et la meulière de la Corbière, à Saint-André-de-Boëge. Avant même le point final de ces recherches il ressort déjà que les 2000 ans d'extraction sur les flancs du Mont-Vouan eurent une influence très importante sur l'histoire de Viuz et des communes environnantes, façonnant les limites de leurs territoires, entraînant bien des conflits et faisant couler un pactole sur leurs habitants, richesses dont témoigne peut-être le luxe des villas romaines récemment retrouvées. Toutes ces découvertes seront présentées lors d'une conférence publique prévue en 2012.

Alain BELMONT,
Professeur à l'université Grenoble 2,
chercheur au LARHRA

Les BRASSES : Bilan 2010/2011

Les hivers se suivent, mais la saison 2010/2011 restera gravée dans les mémoires de tous ceux qui œuvrent au quotidien sur notre station des Brasses.

Si la neige est apparue dès la fin novembre, laissant espérer un avenir tout en blanc, la réalité est vite venue confirmer les orientations des décideurs responsables.

Sans la neige de culture, les Brasses auraient renouvelé l'une des saisons les plus sombres et déficitaires de son histoire.

Par contre, la mise en place sur 5 ans, d'un contrat d'objectif avec le Conseil Général de la Haute-Savoie verra l'aboutissement fin 2011 d'une politique de prévoyance et de garantie d'enneigement sur l'artère vitale de notre station.

La réalisation d'une retenue d'eau

d'altitude de 50 000 m^3, opérationnelle fin 2010, l'installation de plus de 60 enneigeurs, dont un quart sont amovibles, et l'amélioration inéluctable du profilage des pistes ont permis aux responsables de constater, avec humilité, que le bilan 2010/2011 est raisonnable, voir encourageant.

Malgré un léger recul de 5 % par rapport à la saison dernière, le chiffre d'affaires dépasse 1,1 million d'euros. Le conseil d'administration a adopté le compte administratif avec un solde positif, tant sur le fonctionnement que sur les investissements.

L'ESF (École de Ski) des Brasses obtient, avec plus de 45 moniteurs, l'un de ses meilleurs résultats jamais réalisé.

Les Ski-Club des Brasses ont pu effectuer leurs entrainements dans des conditions optimales d'enneigement, programmer leurs courses et même réorganiser des courses annulées dans d'autres stations.

Il est notoire que le résultat ne peut être que le fruit du travail de toutes les forces vives de notre station.

La Maison des Brasses, au cœur du Carrefour de Viuz, par sa position, ne peut que bonifier le résultat. L'investissement de l'ensemble du personnel et de son Directeur Régis MOREL a permis à la station de se voir classifiée Norme ISO 14001, en février 2011, sur quasiment la totalité des critères exigés.

Pour la première fois, en décembre 2010, les « Domaines Skiables de France » ont réuni leur Assemblée Générale départementale sur le secteur des Brasses, à Viuz-en-Sallaz.

Pour la première fois, en mars 2011, la Société italienne TECHNO ALPIN (2ème fabricant et installateur mondial en neige de culture) a retenu le Domaine des Brasses pour une journée portes ouvertes, en conviant plus de 60 responsables et dirigeants de stations des deux Savoie, Ain et Jura – Pour nous tous, une vraie reconnaissance.

Pour toute conclusion, je retiendrai les propos tenus par ces visiteurs dûment compétents en la matière : « Bravo et continuez ainsi, vous êtes sur la bonne voie ».

Jean-Pierre CHENEVAL
Vice-Président du S.I. des BRASSES

Opération d'amélioration de l'aspect du cimetière communal de Viuz

Les habitants de Viuz-en-Sallaz le savent bien, l'aspect du cimetière, en particulier dans le secteur ancien, n'est pas aussi satisfaisant que l'on pourrait légitimement le souhaiter.

L'équipe municipale, parfaitement consciente de cette situation, a décidé de prendre les mesures nécessaires pour résoudre ce problème.

En effet, si l'entretien du terrain communal incombe naturellement à la commune, l'entretien d'un emplacement concédé incombe, en revanche, exclusivement au concessionnaire ou à ses ayants droit.

Bien évidemment, cela devient difficile lorsque le concessionnaire est décédé et qu'il n'y a plus d'ayant droit connu.

Pour autant, les services municipaux ne peuvent intervenir sur les lieux concédés en terme d'entretien puisqu'ils sont situés hors du champ d'action juridique de la commune (sauf en cas de péril constaté).

Il est certain qu'un simple fleurissement à la Toussaint sur un monument en état délabré, ne saurait être considéré comme un acte d'entretien suffisant.

En résumé, il s'agit de constater de façon publique et incontestable, par procès verbal, en application de la procédure de reprise légalement prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales, que les emplacements dégradés sont bel et bien abandonnés. Au terme d'une durée comprise entre 3 et 4 ans, la commune pourra reprendre les terrains.

C'est pourquoi, afin de garantir l'impartialité et la nécessaire précision juridique des différentes actions, la municipalité sera assistée tout au long de la procédure de reprise par un cabinet spécialisé en matière de restructuration de cimetières: le Groupe ELABOR.

Dès le début avril 2011, puis durant tout le déroulement de la procédure, les listes d'emplacements concernés seront consultables en Mairie, au cimetière et en Sous-Préfecture, de manière à ce que tout ayant droit éventuel puisse être informé.

Dès à présent, nous souhaitons que l'ensemble des habitants participent activement à cette mission en diffusant ces informations auprès de proches ou de familles ayant déménagé.

C'est à notre avis un élément humain fondamental pour la réussite et l'efficacité de cette opération. Nous sommes tous concernés afin que nous puissions retrouver, dans un avenir proche, un cimetière agréable et décent, à la hauteur du respect dû aux défunts, et à la valeur patrimoniale et mémorielle de ce lieu pour notre commune.

La municipalité

Travaux

Le stade de foot est à présent terminé, le club a débuté ses entraînements afin que les joueurs s'habituent à cette nouvelle surface de jeu synthétique. Inauguration officielle en septembre.

Après la réfection intérieure de la salle culturelle, c'est toute la peinture extérieure qui a été refaite. La salle ainsi que le terrain de foot sont désormais placés sous vidéo protection.

La réfection complète des captages d'eau de Bucillon et Gavillet est en cours. La sécheresse que nous subissons, aura au moins l'avantage, de nous aider à trouver, et à capter les meilleures sources (Montant des travaux 320 000 euros).

Les travaux sur les réseaux d'eau se poursuivent, avec la création d'une colonne d'adduction entre le nouveau réservoir du Déluge et celui de Vers-Chaz. La distribution des hameaux de la Daga et de Vers-Chaz sera remise à neuf, ainsi que la protection incendie (Montant des travaux 352 000 euros).

Toute la distribution de la rue des Brochets a été refaite à neuf.

La période d'étiage particulièrement longue et prononcée, que nous vivons depuis plusieurs mois, impose aux agents du service de l'eau de traquer la moindre fuite sur les réseaux. La minipelle de la commune est chaque jour en action.

Pascal POCHAT-BARON, maire-adjoint